

Institutions de microfinance et réduction de la pauvreté de la femme rurale: des ambiguïtés d'une réussite à une dérive vers le monde urbain. Cas des MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo (Ouest-Cameroun)

BOUYO KWIN JIM Narem et Aristide YEMMAFOUO

Introduction:

A l'Ouest du Cameroun, environ 80 % de la population tire ses revenus des activités rurales (agriculture et élevage). Cette région joue un rôle important dans le ravitaillement en denrées alimentaires des grandes villes du Cameroun et des pays de la sous région Afrique Centrale en denrées alimentaires.

Depuis la crise caféière des années 1980, tous les programmes d'appui aux paysans ont été mis en restructuration ou en liquidation. Ceci marque la fin de "*l'Etat-providence*" et aussi la fin d'un model social où l'homme rural contrôlait tout et assujettissait sa femme. C'est donc l'occasion pour la femme rurale non pas de prendre sa revanche sur l'homme, mais de se faire une place de choix non seulement dans la société, mais aussi au sein de son foyer. Pour cela, elle a besoin des moyens de production, notamment de la terre et de l'argent.

En ce qui concerne le financement, les MC² venus en remplacement du vide laissé par le déclin des structures de financement de l'Etat, se donnent pour objectifs de financer exclusivement les activités du monde rural. Et comme la femme rurale est la tête de prou des activités rurales, elle était supposée être privilégiée. Dans le contexte des arrondissements de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo, on remarque qu'elle est peu présente dans les circuits de financements des MC² de sa localité. Au-delà du manque d'information et de sensibilisation sur les avantages du microcrédit accordé par les MC² et les survivances du statut traditionnel de la femme, on se rend compte qu'il existe des problèmes structurels dans le fonctionnement des MC² et un réel manque de suivi-évaluation des crédits accordés. Les changements dans les conditions de vie des femmes ayant reçu le microcrédit ne s'inscrivent pas dans la durée. Elles semblent plutôt retrouver leur niveau de base de pauvreté avant le microcrédit.

On remarque que les activités urbaines ou en relation étroite avec la ville sont privilégiées pour leur rentabilité (facile remboursement, taux d'intérêt élevé, faible risque) au détriment des activités des femmes rurales. A l'évidence, on se pose la question de savoir ce qui explique ce revirement vers le financement du monde urbain? Pour mettre en évidence cette explication, nous partons d'une analyse du contexte d'émergence des Institutions de Microfinance au Cameroun et des missions des MC² pour étudier au détail l'orientation actuelle de leurs activités.

I- SITE D'ETUDE, CONTEXTE ET METHODOLOGIE

I.1. Site d'étude

La population du département de la Menoua regroupe sous un fond culturel assez homogène, une population dynamique et très densifiée. Les densités rurales atteignent 1000 hab./km² dans les quartiers comme Léfé à Bafou-Centre (Fotsing 1984). Les localités de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo sont comprises entre la savane d'altitude et la forêt montagnarde. Le relief très accidenté oblige à une agriculture intensive dans les sites propices, c'est-à-dire ceux qui en dehors de la pente ont bénéficié des épanchements basaltiques et des cendres volcaniques du mont Bambouto ou des dépôts érosifs. Les fonds des vallées sont occupés par des raphiales en cours de disparition à cause du maraîchage tout azimut. Le climat d'altitude frais offre un atout considérable pour le développement de telles activités: température moyenne, 20°2 C; 9 mois de pluie, de mi-mars à mi-novembre et oscillant entre 1500 à 2000 mm par an.

Le choix des MC² des arrondissements de Dschang et de Fongo-Tongo (fig.1) se justifie par la nécessité de comparaison entre une position périurbaine (MC² Foréké-Dschang) et une position en milieu rural stricto sensu (MC² Fongo-Tongo). Ce choix permet de mieux apprécier le niveau de facilité d'accès aux microcrédits accordé aux femmes rurales en fonction des enjeux stimulant de la production.

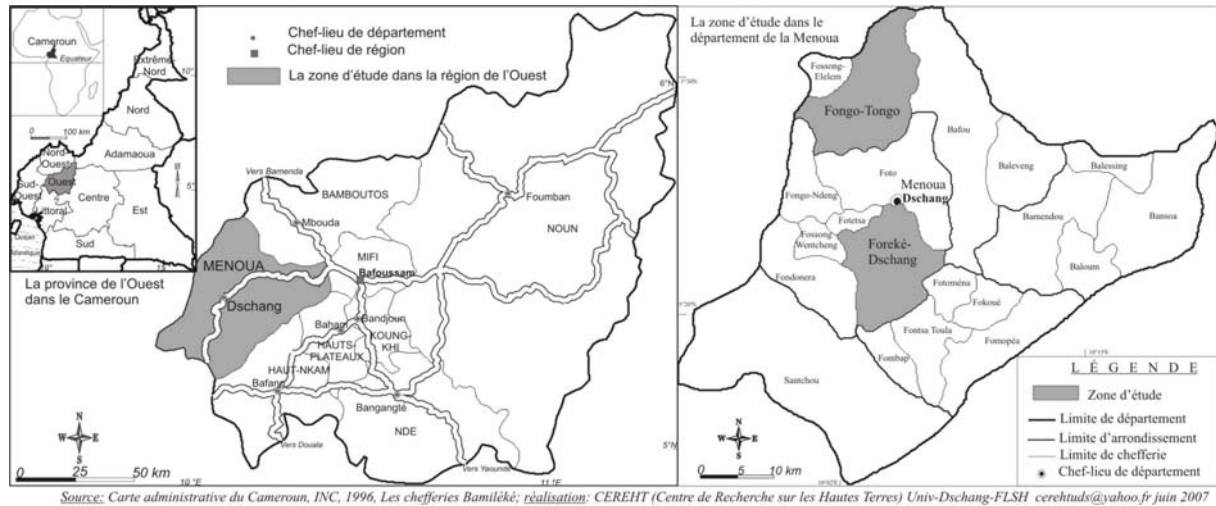


Figure 1 : Carte de localisation de la zone d'étude

I.2- Contexte d'émergence de la microfinance au Cameroun

Dans les années 80, une combinaison de facteurs naturels et structurels ont conduit à une crise économique mondiale qui a affecté bien de pays africains. Les pays en crise se sont tournés vers la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International qui leur ont imposé des PAS (Programme d'Ajustement Structurel). Ces programmes visaient deux principaux buts : orienter davantage ces pays vers l'économie de marché et donner un plus grand rôle au secteur privé. Ils ont conduit à l'endettement excessif et ont obligé les Etats à prendre les mesures économiques plus austères comme la réduction des salaires et des effectifs de la fonction publique.

Les banques classiques ont durci les conditions d'accès à leurs services et redimensionné leur réseau. Cette évolution a eu pour conséquence la marginalisation d'une grande frange de populations par rapport à l'accès aux services bancaires et une aggravation de la sous bancarisation de certaines zones. Le vide financier laissé par les banques permet l'éclosion des institutions de microfinance qui se veulent être une formule intermédiaire entre les tontines traditionnelles et les banques classiques. Soutenus par les bailleurs de fonds, la microfinance s'est généralisée dans les pays pauvres après le succès de la Grameen Bank au Bangladesh qui a su s'imposer dans un contexte de grande pauvreté (Mbaye, 2004).

Au Cameroun, pour mettre en œuvre la politique de libéralisation de l'économie, une nouvelle réglementation a été mise en place depuis 1992. La loi n°92/ 006 du 14 août 1992 précisant les modalités de création des sociétés de coopératives et Groupes d'Initiatives Communes (GIC) vient remplacer la loi n°73/15 du 07 décembre 1973 portant statut des sociétés de coopératives (Elong, 2005).

Après la loi de 1992, on observe une implantation accrue des structures financières semi-formelles. L'un des éléments ayant conduit au développement de cette microfinance est que les populations pauvres ont une réelle capacité de mise en œuvre des activités génératrices de revenus, mais que le principal facteur limitant leur initiative est le manque d'accès au capital, dans le contexte où :

- les marchés financiers sont faiblement développés ;

- les banques commerciales sont réticentes à s'engager du fait de l'ampleur des risques, mais aussi de leur méconnaissance du secteur ;
- les projets des banques de développement ont échoué dans leurs missions en direction des basses classes ;
- et le secteur informel ne répond pas toujours aux enjeux de développement.

En zone rurale du Cameroun, se sont installées les MC² (Mutuelles Communautaires de Croissance). Les objectifs visés par ces banques rurales sont multiples : augmenter les revenus des paysans, leur permettre une indépendance financière, stabiliser et professionnaliser leurs activités économiques (agriculture, élevage, artisanat et petites industries), dans tous les cas, améliorer leurs conditions de vie.

I.3- Méthodologie

Les données primaires ont été collectées auprès des responsables des MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo, des responsables de GIC MEMFT et de 89 femmes rurales ayant bénéficiées des services des MC². Les fiches de crédits ont été dépouillées pour avoir les caractéristiques des crédits octroyés et des bénéficiaires. Nous avons ainsi obtenu des données sur les caractéristiques des femmes rurales, les facteurs limitant l'accès des ces femmes aux microcrédits dans les MC². Enfin, nous avons obtenu des données sur les retombées réelles des microcrédits sur la réduction de la pauvreté de la femme rurale.

II- EVOLUTION DU STATUT DES FEMMES RURALES DE FONGO-TONGO ET DE FOREKE-DSCHANG ET NECESSITE DE FINANCEMENT DE LEURS ACTIVITES

Pendant plusieurs décennies, la principale source de revenus des paysans était la caféiculture. L'Etat avait mis sur pied des structures de collecte de café et d'encadrement du monde rural (UCCAO). Ces structures s'occupaient du suivi des planteurs et de la commercialisation du café sur le marché international (Kuété, 2001). Depuis lors, les programmes créés jadis pour appuyer les paysans dans leurs activités agricoles de production, de commercialisation et dans l'acquisition des crédits et du matériel agricole sont pour la plupart intégrés dans les programmes de restructuration ou de liquidation. La déprise caféière, la crise économique et le désengagement de l'Etat dans le domaine agricole ont eu pour conséquences l'arrêt des subventions des intrants agricoles, des produits phytosanitaires. Ces événements ont entraîné des bouleversements d'une profondeur et d'une rapidité rarement atteintes sur les hautes terres de l'Ouest et ont plongé le monde rural dans une grande misère, (Kuété, 2001). L'homme privé de ses revenus s'est mis en concurrence avec la femme dans la production du vivrier marchand et du maraîchage. Beaucoup d'hommes avec plus ou moins de succès ont repris les terres qu'ils avaient autrefois données aux femmes pour les cultures vivrières. Cette situation de crise de café a permis aux femmes de devenir propriétaires de terres soit par héritage soit par achat ou par mise en culture (Kamga 2002). Les femmes rurales sont désormais les piliers du vivrier marchand et du maraîchage. Les revenus de ces activités leur permettent de se prendre en charge et de prendre activement part aux dépenses familiales.

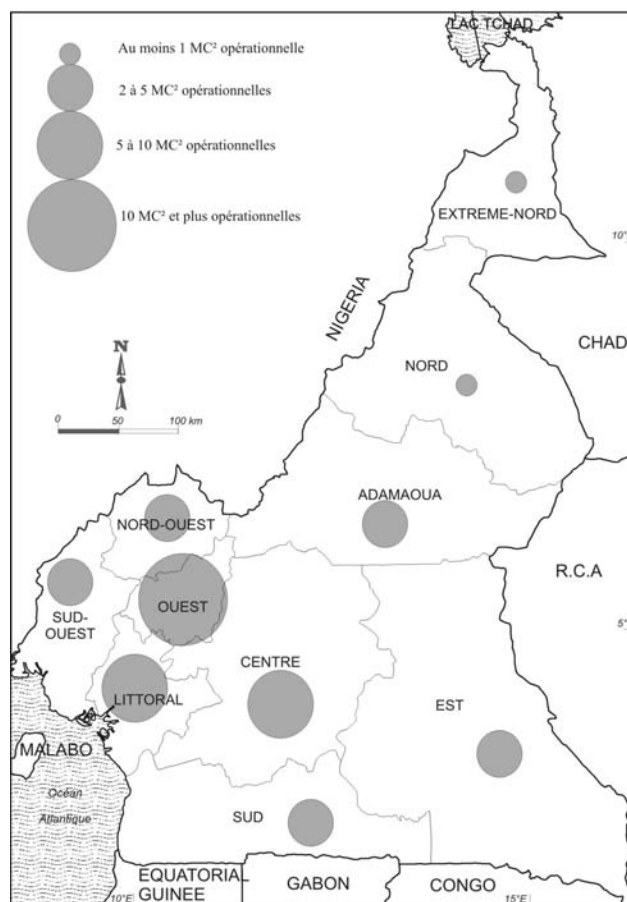
La déprise caféière a donc provoqué une réorientation des agricultrices vers le maraîchage et les cultures vivrières marchandes. Sur le plan technique, on observe une intensification des cultures avec la pratique de 2 à 3 cultures par an. Ce qui entraîne la réduction voire la disparition du temps de jachère d'une part et d'autre part une fertilisation continue. Cette fertilisation continue nécessite non seulement la mise en œuvre des techniques nouvelles de production mais aussi un financement adéquat. Or, les structures étatiques qui ont la charge du secteur rural sont pour la plupart restructurées ou liquidées.

III- DES MC² CONCUES POUR VENIR AU SECOURS DES PAYSANS

Afriland First Bank a créé des produits spécifiques s'articulant autour de l'adaptation de ces structures aux réalités économiques et socioculturelles du Cameroun, renforcement des liens avec les institutions non formelles, et l'innovation en matière d'infrastructures financières. Elle aide également des structures informelles à se transformer en institutions semi-formelles. Parmi les produits spécifiques, les Mutuelles Communautaires de Croissance (MC²) et le "flash cash"¹ sont ceux qui font partie de la stratégie de Afriland First Banque en direction du monde rural.

Les MC² sont ainsi le fruit d'une recherche sur le plan théorique et pratique (recherche-action) initiée par le Dr. Paul K. FOKAM². Elles ont été créées dans le souci d'intégrer les zones rurales dans le processus de développement face au vide crée par le désengagement de l'Etat. Elles sont des micro banques de développement rural créées et gérées par les membres d'une communauté dans le respect de leurs valeurs socioculturelles et avec l'assistance technique de Afriland First Bank et de l'ONG ADAF (Appropriate Development for Africa Foundation).

La MC² est un sigle qui rappelle la célèbre formule d'Einstein. Mais ici, elle signifie que la victoire sur la pauvreté (VP) est possible à condition que les moyens (M) et les compétences (C) de la communauté (C) soient mis ensemble. Ce qui donne la formule : $VP=M \times C \times C = MC^2$. Les MC² sont présentes dans les dix provinces du Cameroun (fig.2).



Source : ADAF, 2008

Figure 2: Les MC² au Cameroun

¹ Le flash cash est un moyen de paiement, un produit qui a les qualités d'un billet de banque et dont le fonctionnement est celui de chèque de voyage

² Dr. Paul FOKAM est le Président Directeur Général de l'Afriland First Bank

Les buts fondamentaux des MC² peuvent être regroupés autour de cinq axes principaux :

- Faire prendre conscience à la population rurale qu'elle est seule responsable de son destin et qu'elle seule peut apporter des solutions durables à ses problèmes ;
- Révéler aux populations rurales l'immense potentiel dont regorge leur patrimoine culturel ;
- Garantir la liberté individuelle et collective ;
- Faire du travail, une source inépuisable de richesses.

La mission principale de la MC² est de doter les populations rurales d'un instrument de développement qui favorisera l'épanouissement de l'individu et de la communauté rurale toute entière. Ce processus de développement économique axé sur les MC² comporte cinq phases principales :

Phase 1 : Sensibilisation des élites et des populations rurales

Il s'agit ici de fournir les informations sur les fondements de la MC², les moyens et les méthodes, les obstacles à franchir, les modalités de soutien de l'ADAF et de l'Afriland First Bank.

Phase 2 : Mobilisation de l'épargne et des dépôts source nourricière de l'investissement de toute économie

La MC² est un instrument de mobilisation des ressources disponibles sous forme d'épargne et de dépôts pour en assurer la sécurité et les mettre à la disposition des opérateurs ayant des besoins de financement.

Phase 3 : Affectation de cette épargne au financement des activités économiques (individuelles) créatrices de richesses

Cette phase vise essentiellement à aider les villageois à financer leurs projets dans le cadre de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et de la petite industrie. Bien que dans cette phase, un accent soit mis sur le financement des activités individuelles, de nombreux projets de groupes sont financés.

Phase 4 : La réalisation des projets économiques communautaires

Pour respecter la philosophie de banque rurale de développement, le réseau MC², en coordination avec ADAF et le parrain Afriland First Bank, doit développer des projets économiques communautaires susceptibles de valoriser les ressources locales afin d'en dégager les plus values nécessaires au financement du développement.

Quelques exemples peuvent être cités :

- Le développement des filières agricoles (production, stockage, transformation et commercialisation des céréales, fruits etc.) ;
- La mise en place des coopératives de production (maïs, tabac etc.) ;
- Le développement de l'élevage ;
- L'amélioration de l'habitat par la valorisation des matériaux locaux ;
- La création des activités commerciales de première nécessité (parapharmacie, librairie, centre de santé, la maison de l'agriculture etc.) ;
- Le transport des produits de première nécessité.

Phase 5 : Le développement des projets sociaux communautaires grâce aux ressources générées dans les phases trois et quatre

Le volet social des activités au sein d'une communauté est essentiel et dépend fondamentalement des résultats des performances économiques. S'il est établi que l'économique sans le social n'est pas durable, il est également clair que sans ressource sur le plan économique, l'aspect social ne peut être entretenu ou soutenu. C'est pourquoi compte tenu de l'importance de ce volet, les revenus supplémentaires dégagés par le volet économique seront partiellement utilisés pour la réalisation des projets sociaux en fonction des besoins de la communauté. Il s'agit de la construction/équipement des écoles et centres médicaux et la fourniture des équipements de premières nécessités ; de la construction ou

entretien des routes ; de la création et entretien des sources d'eau potable et de la conservation du patrimoine culturel. Cependant, avec le temps, les MC² ne trouvent plus d'intérêt à investir exclusivement dans le monde rural.

IV- DES MC² QUI INVESTISSENT FAIBLEMENT DANS LES ACTIVITES FEMININES RURALES ET PRIVILEGIENT LES COMMERCANTS DES CENTRES URBAINS

IV.1 Les conditions d'octroi et de remboursement profitent plus aux citadins qu'aux ruraux

Pour obtenir un prêt dans les MC², l'épargne préalable est obligatoire mais aucun lien formel n'est établi avec le volume du crédit. Le demandeur de crédit doit avoir un compte d'épargne datant d'au moins six mois. L'emprunteur doit présenter des garanties matérielles : maison ou parcelle un titre foncier par exemple pour un montant élevé. Ces garanties peuvent paraître exclusives, c'est pourquoi les MC² acceptent également la mise en gage des objets d'art traditionnels de forte valeur symbolique. Enfin, deux autres mutualistes doivent donner leur aval. Lors de l'analyse de la demande, une grande attention est portée à la destination des fonds : c'est elle qui déterminera dans une large mesure la capacité de remboursement. En milieu rural, peu de femmes sont propriétaires terriennes ou possèdent des objets d'art traditionnels de valeur. Les femmes rurales qui bénéficient des microcrédits de la MC² de Fongo-Tongo ont donné comme garanties matérielles les plantations qui appartiennent à leurs conjoints.

Les taux de remboursement qui sont respectivement de 14 % à la MC² Foréké-Dschang, de 14.5 % à la MC² de Fongo-Tongo et les conditions d'octroi paraissent modestes pour les citadins qui fuient les conditions "*drastiques*" des IMF en ville pour prendre des crédits dans les MC².

IV.2 Octroi des crédits : vers une discrimination des femmes rurales

IV.2.1 Une évolution substantielle de l'octroi de crédit, mais qui ne profite pas aux femmes rurales

Pour mieux cerner le degré de facilitation accordé par les MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo aux paysannes, nous avons choisi d'analyser le nombre de crédits débloqués par celles-ci en 2006. On constate que le nombre des prêts accordés par les deux MC² a augmenté au moins pour deux raisons.

- Jusqu'au milieu de 2005, il n'existait qu'un seul comité de crédit qui se réunissait tous les trois mois. Beaucoup de personnes ne venaient demander un prêt que lorsqu'elles étaient sur le point de réaliser une activité urgente. Les longues procédures pour obtenir les prêts dans les MC² les amenaient à se tourner vers les tontines ou vers des personnes physiques même si cela les coûtait un peu plus cher. Depuis mi 2005, il existe dans les deux mutuelles deux comités de crédits (un petit et un grand comité de crédit). Le comité de petit crédit se réunit tous les deux jours à Fongo-Tongo et statue sur les demandes de crédits de moins de 300 000 FCFA. Celui de Foréké-Dschang se réunit toutes les deux semaines ou tous les mois et statue sur les demandes de crédits de moins de 500 000 FCFA. Le grand comité de crédit dans les deux mutuelles se réunit tous les trois mois.

- La deuxième raison qui a conduit à la croissance du nombre de crédits accordés est l'augmentation du droit de tirage (montant total que la banque peut accorder comme crédit à un moment donné) dans les deux MC².

- Inégale répartition de crédits par sexe et activité

Pour (Djeumen, 2005 ; Bouyo, 2005 ; Fokam, 2003), les garanties exigées pour obtenir un prêt, le manque de confiance des IMF vis-à-vis des femmes rurales et les taux de

remboursement élevés ne permettent pas aux femmes rurales d'avoir massivement accès au microcrédit. Cette situation se présente bien dans le cas de cette étude.

Tableau 1: Répartition de crédits par sexe et par activité dans la MC² de Foréké-Dschang en 2006

Activités	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture	0	0	0	0	0	0
Transformation et artisanat	0	0	0	0	0	0
Commerce	01	230.000	25	69 800 000	26	70 030 000
Social	0	0	04	3 815 000	0	3 815 000
Activités diverses	0	0	04	4 400 000	0	4 400 000
Total	01	230 000	33	78 015 000	26	78 245 000

Source : MC² de Foréké-Dschang, janvier 2007

L'examen du tableau n°1 montre que l'agriculture qui est la principale activité du monde rurale n'a pas été financée en 2006 à la MC² de Foréké-Dschang. C'est le commerce qui a été l'activité la plus financée. Le crédit accordé à l'unique femme demandeuse ne représente que 0,3 % du crédit accordé aux hommes.

Tableau 2: Répartition de crédits par sexe et par activité dans la MC² de Foréké-Dschang depuis la création en 2001 jusqu'au 31/10/2006

Activités	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture	06	836 000	08	1 670 000	14	2506000
Transformation et artisanat	0	0	01	700 000	01	700000
Commerce	08	886 000	62	349 205 250	70	350 091 250
Social	15	3 335 066	45	9 920 000	60	13 255 066
Activités diverses	14	3 290 000	04	56 459 960	18	59 749 960
Total	43	8 847 066	120	417 955 210	163	426 302 276

Source : MC² de Foréké-Dschang, janvier 2007

L'analyse du tableau n°2 montre que l'agriculture est de moins en moins financée. Sur les 14 paysans demandeurs de crédit, seules 06 femmes ont bénéficié des prêts depuis la création de la MC² en 2001. Les montants accordés aux femmes ne représentent que 50 % de ceux accordés aux hommes. Le commerce reste l'activité la plus financée. Les montants alloués aux autres activités ne représentent que 22 % des montants alloués au commerce. Seulement 08 femmes ont obtenu du crédit sur les 70 personnes bénéficiaires de crédits pour le commerce. Le montant total accordé aux femmes ne représente que 0,25 % de celui des hommes. Le social est assez financé, 15 des 60 bénéficiaires sont des femmes. La part de crédits alloués à ces dernières ne constitue que 34 % de celle des hommes. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à recevoir de crédits pour les activités diverses (14 femmes contre 4 hommes). Pourtant, les activités de ces femmes n'ont été financées que pour 3 290 000 FCFA, soit 6 % du montant accordé aux hommes.

A partir de l'analyse des tableaux n°1 et n°2, on comprend que le nombre de femmes bénéficiaires de crédits n'a cessé de décroître alors que le nombre des hommes n'a fait que croître. Les hommes prennent les crédits pour le commerce, les funérailles, la scolarité de leurs enfants ou la construction de leurs maisons.

Plusieurs facteurs ont conduit à la baisse du nombre de femmes. Nous avons rencontré quelques unes qui ont autrefois bénéficié de crédits. Pour elles, les procédures d'obtention de crédits étaient longues. Elles étaient harcelées par le staff de la MC² qui voulait s'assurer à plusieurs reprises, si elles seraient capables de rembourser le prêt. Un des responsables de la MC² de Foréké-Dschang déclare d'ailleurs que:

« Nous sommes conscients du faible nombre de femmes rurales bénéficiant de crédits à la mutuelle. Nous avons proposé que les femmes en groupe prennent de petits crédits dès l'ouverture d'un compte d'épargne mais le conseil d'administration a refusé ».

Tableau 3: Répartition de crédits par sexe et par activité dans la MC² de Fongo-Tongo en 2006

Activités	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture	20	2 600 000	50	10 880 000	70	13 482 600
Transformation et artisanat	0	0	0	0	0	0
Commerce	0	0	40	108 966 000	40	108 966 000
Social	0	0	05	790 000	05	790 000
Activités diverses	0	0	06	7 000 000	06	7 000 000
Total	20	2 600 000	101	127 636 000	121	130 238 600

Source : MC² de Fongo-Tongo, janvier 2007

La MC² de Fongo-Tongo se trouvant en zone rurale, l'examen du tableau n°3 montre que les cultivateurs sont nombreux à avoir accès aux crédits (70 cultivateurs contre 40 commerçants). Mais les prêts accordés à l'agriculture ne représentent que 12 % de ceux accordés aux commerçants. Le nombre des cultivateurs est plus du double de celui des cultivatrices. Le montant alloué aux femmes est de 24 % de celui des hommes.

Tableau 4: Répartition de crédits par sexe et par activité dans la MC² de Fongo-Tongo depuis la création en 1999 jusqu'au 31/10/2006

Activités	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture	39	4 035 000	121	29 465 000	160	33 500 000
Transformation et artisanat	0	0	0	0	0	0
Commerce	07	1 420 000	109	284 000 000	116	285 420 000
Social	0	0	0	0	0	0
Activités diverses	05	3 650 000	42	33 378 000	47	37 028 000
Total	51	9 105 000	272	346 843 000	323	355 948 000

Source : MC² de Fongo-Tongo, janvier 2007

On remarque à partir du tableau n° 4 que l'agriculture est de plus en plus financée. Le nombre de femmes bénéficiant de crédit augmente mais il reste très faible par rapport à celui des hommes (39 contre 121 hommes). De plus, le montant accordé aux femmes ne représente que 14 % de celui des hommes. Le commerce reste l'activité la plus financée. Mais les crédits des femmes ne constituent que 0,5 % de ceux des hommes. Le nombre de commerçantes ayant accès aux crédits reste très faible (07 femmes contre 109 hommes).

Dans la MC² de Fongo-Tongo par contre, l'analyse des tableaux n°3 et n°4 montre que le nombre de femmes rurales exerçant l'agriculture s'accroît alors que les commerçantes ne prennent plus de crédits à la mutuelle. Le nombre d'hommes bénéficiant de crédits ne fait que croître.

Trois raisons expliquent l'accroissement du nombre de femmes rurales. La sensibilisation des membres de GIC, les réunions de quartiers par les responsables de la MC² de Fongo-Tongo sur les avantages à prendre les crédits à la mutuelle. Le non harcèlement de bénéficiaires de crédits par les gestionnaires de la MC² et l'amélioration de leurs conditions de vie ont encouragé les autres femmes à prendre les crédits.

Tableau 5 : Situation générale de la répartition de crédits par sexe et par activité dans les MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo depuis leur création en jusqu'au 31/10/2006

Activités	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture	45	4 871 000	129	31135 000	174	36 006 000
Transformation et artisanat	0	0	01	700 000	01	700 000
Commerce	15	2 306 000	171	633 205 250	186	635 511 250
Social	15	3 335 066	45	9 920 000	60	13 255 016
Activités diverses	19	6 940 000	46	89 837 960	65	96 777 960
Total	99	17 452 066	392	764 798 210	486	782 250 226

Source : MC² de Foréké-Dschang et de Foongo-Tongo, janvier 2007

L'analyse du tableau n°5 montre que la tendance générale est à l'abandon de la femme rurale au profit des acteurs urbains ; à l'abandon du financement de l'agriculture au profit du commerce. Le financement des activités des femmes rurales demeure un grand risque pour les MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo.

- Inégale répartition de crédits par résidence et par activité

Les MC² se sont détournées de leur mission première qui est celle de contribuer au développement rural. Les commerçants des villes sont privilégiés dans l'accès aux crédits. Ils bénéficient des prêts de plusieurs millions de FCFA. Ceci rapporte beaucoup de l'argent aux MC² en terme de production d'intérêt.

L'analyse des tableaux 6 et 7 montre que les non résidents³ prennent les crédits dans les banques rurales. Les non résidents trouvent facilement satisfaction à leur besoin financier auprès des MC². Ceci se justifie par les crédits aux taux d'intérêt modestes et les conditions d'octroi de crédits que proposent les banques rurales qui s'avèrent très souples à leur endroit. Cette situation s'est aussi vérifiée dans l'arrondissement de Nkong-Kni (Djeumen, 2005) et de Penka Michel (Tchekoté, 2004) tous dans la Menoua.

Tableau 6 : Répartition de crédits par résidence et par activité dans la MC² à Foréké-Dschang en 2006

Activités	Résident		Non résident		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture						
Transformation et artisanat						
Commerce	17	40 200000	09	20 600 000	26	60 800 000
Social	11	3250000	02	400 000	13	3 650 000
Activités diverses	03	1 400 000	01	3 000 000	04	4 400 000
Total	31	44 850 000	12	24 000 000	43	68 850 000

Source : MC² de Foréké-Dschang, janvier 2007

A la MC² de Foréké-Dschang, le nombre de résidents ayant accès aux crédits ainsi que le volume de crédits qui leur sont accordés sont plus élevés que celui des non résidents. Cela s'explique par le fait que la mutuelle se trouve en zone périurbaine. Les opportunités économiques sont nombreuses, ce qui justifie une forte demande en services financiers pour une clientèle plus diversifiée. Les citoyens prennent les crédits pour le commerce, la scolarité des enfants, les funérailles et la construction des maisons. Nous remarquons aussi que l'agriculture et l'élevage en tant que activités dominantes en milieu rural ne sont pas financées. Les paysans ne sont visiblement pas les bienvenus dans le système MC² péri urbain. Un responsable de la mutuelle nous confie :

« Si un bénéficiaire de crédit résidant à Douala ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de la banque, en faisant deux jours dans un hôtel de la place pour amener le

³ Ils s'agit essentiellement des citoyens des grandes métropoles et des petites villes.

bénéficiaire à rembourser le crédit. je n'entame pas sur le taux d'intérêt. Alors que le crédit accordé à un paysan est tellement minime qu'en allant le chercher j'entame sur le taux d'intérêt ».

Tableau 7: Répartition de crédits par résidence et par activité dans la MC² de Fongo-Tongo en 2006

Activités	Résident		Non résident		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture	70	13480000	0		70	13 480 000
Transformation et artisanat	0	0	0	0	0	0
Commerce	14	8 500 000	26	100 466000	40	108 966 000
Social	02	200 000	03	590 000	05	790 000
Activités diverses	05	3 650 000	03	3 350 000	08	7 000 000
Total	91	25 830 000	32	104 406 000	123	130 236 000

Source : MC² de Foongo-Tongo, janvier 2007

La MC² de Fongo-Tongo se trouvant en zone rurale, les résidents et les non résidents sont pour la plupart natifs du village. Le nombre de personnes bénéficiant de crédits agricoles est élevé mais le montant de crédits accordé est faible (Tab.7). Le nombre de bénéficiaires de crédits et le volume de prêt pour le commerce chez les non résidents est plus élevé que chez les résidents. Même si le nombre de non résident pratiquant le commerce est à peine le double des résidents, le montant des crédits accordés aux non résidents est 10 fois plus élevé que celui des résidents.

Tableau 8: Situation générale de la répartition de crédits par résidence et par activité dans les MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo en 2006

Activités	Résident		Non résident		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture	70	13480 000	0	0	70	13 480 000
Transformation et artisanat	0	0	0	0	0	0
Commerce	31	48 700 000	35	121066 000	66	169 766 000
Social	13	3 450 000	05	990 000	18	4 440 000
Activités diverses	08	5 050 000	04	6 350 000	12	11 400 000
Total	122	70 680 000	44	128 406 000	166	199 086 000

Source : MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo, janvier 2007

L'analyse du tableau n°8 montre que le nombre de résidents ayant accès aux crédits est plus élevé 122 résidents contre 44 non résidents qui bénéficient de montants élevés de crédits (70 680 000 FCFA pour les résidents contre 128 406 000 FCFA pour les non résidents. La tendance générale est à l'abandon de la femme rurale au profit des acteurs urbains. Les commerçants sont privilégiés dans l'octroi de crédits.

IV.2.2 Faible accès aux crédits des groupes et associations de Foréké-Dschang par rapport à ceux de Fongo-Tongo

Il existe deux formes de crédits : les crédits individuels et les crédits collectifs. Cependant, le nombre des bénéficiaires des crédits individuels est plus élevé à la MC² de Foréké-Dschang qu'à la MC² de Fongo-Tongo.

Tableau 9: Situation de crédits octroyés aux groupes depuis la création des MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo

Rubriques	Situation à Foréké-Dschang	Situation à Fongo-Tongo	Total
Nombre de groupes et association bénéficiaires de crédits	01	17	18
Montant total de crédit débloqué aux groupes et associations	500 000	34 570 000	35 070000
Nombre total de membres dans les groupes et associations bénéficiaires de crédits	11	109	120

Source : MC² de Foréké-Dschang et Fongo-Tongo, janvier 2007

Si les MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo financent faiblement les individus en milieu rural, on peut penser que les choses changeraient pour des groupes organisés. L'analyse du tableau n°9 montre que depuis sa création, la MC² de Foréké-Dschang n'a accordé qu'un seul crédit collectif aux ruraux. Le GIC qui a bénéficié de ce crédit s'occupe de la distribution de l'eau potable non loin des locaux de la mutuelle. Pour qu'un groupe bénéficie d'un crédit, chaque membre du groupe doit présenter une garantie matérielle. en plus de la signature de la caution solidaire. C'est ce qui explique le faible nombre de groupes bénéficiaires de crédits dans cette mutuelle.

Il s'explique aussi par le fait que la mutuelle ne sensibilise pas la population locale sur les avantages de prendre les crédits à la mutuelle. Et beaucoup de personnes ignorent que la mutuelle accorde des crédits. L'un des gestionnaires de la banque dit ceci :

« Nous n'avons pas besoin de sensibilisation pour que les gens s'intéressent à la banque. Nous sommes en ville et avons tellement de demandes de crédits de la part des commerçants, que nous rejetons même parfois. Nous ne voyons pas pourquoi nous irons sensibiliser les paysans qui ne sont même pas crédibles ».

L'examen du tableau n°9 montre aussi que contrairement à la MC² de Foréké-Dschang, la MC² de Fongo-Tongo a accordé depuis sa création beaucoup de crédits collectifs. Les GIC qui prennent les crédits à la banque investissent dans les activités agricoles. Ce nombre élevé est dû au fait que le staff de la MC² participe aux réunions de quartiers et des GIC et sensibilisent les paysans sur les avantages de prendre des crédits dans la banque de la communauté.

V- ANALYSE DES RAISONS STRUCTURELLES D'UNE DERIVE VERS LE MONDE URBAIN

V.1- Les raisons structurelles liées à la condition de la femme et aux expériences passées

L'accroissement du nombre de femmes ayant bénéficié des microcrédits de la MC² de Fongo-Tongo ne doit pas nous faire oublier que ce n'est qu'une infime partie de femmes qui a accès aux microcrédits. Elles sont jeunes, âgées entre 30 ans et 45 ans et scolarisées (Tab.10). Cette scolarisation leur permet de comprendre l'avantage de prendre des microcrédits dans la banque de la communauté. D'autre part, les responsables de la mutuelle ne sensibilisent que dans les GIC et les réunions de quartiers. Or la majorité des membres de ces organisations sont des hommes. Cela explique donc le fait que toutes les femmes bénéficiaires des microcrédits de la mutuelle sont membres des GIC. De plus, nombre de femmes rurales sont des analphabètes et ne sont pas touchées lors des sensibilisations et ne bénéficient pas des microcrédits.

Tableau 10 : Nombre de femmes par niveau d'instruction à Fongo-Tongo

Niveau d'instruction	Nombre de femmes
Cours moyen 1 ^{ère} année	4
Certificat d'études primaires et élémentaires	7
6 ^{ème}	6
5 ^{ème}	3
Total	20

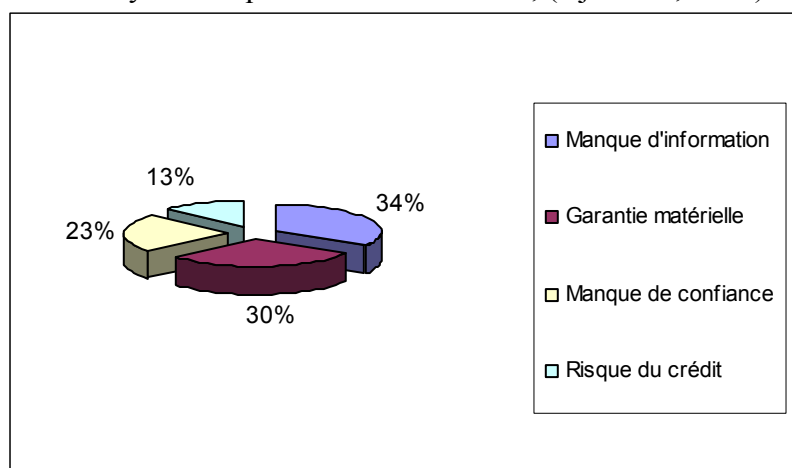
Source : enquête de terrain, Novembre-décembre 2006

Pour connaître davantage les causes de la faible adhésion des femmes rurales aux microcrédits, nous avons interrogé 50 femmes qui ne bénéficient pas des microcrédits des MC² de Fongo-Tongo et de Foréké-Dschang.

34 % des femmes (Fig.3) n'adhèrent pas aux mutuelles soit parce qu'elles n'en connaissent pas l'existence, soit parce qu'elles ne connaissent pas la fonction de leurs banques communautaires. Le nombre de femmes non informées est relativement élevé dans la mesure où la circulation de l'information n'est pas fluide à Fongo-Tongo et à Foréké-Dschang.

30 % des femmes (Fig.3) déclarent que les garanties matérielles exigées sont des obstacles à l'obtention des microcrédits des MC². Ces garanties matérielles qui sont entre autres, les avalistes, l'attestation de propriété, les objets culturels traditionnels de valeur tels que les queues de chevaux, les habits, la trompe d'éléphant etc. excluent les femmes (Djeumen 2005, Fokam 2003).

23 % des femmes dans les arrondissements de Dschang et de Fongo-Tongo (Fig.3) ne font pas confiance aux IMF. A Foréké- Dschang et à Fongo-Tongo, le crédit est perçu comme un moyen d'appauvrissement voire de ruine de l'emprunteur. Cette mauvaise perception date de la période où il existait encore des organismes étatiques qui accordaient des crédits aux paysans. Ceux qui n'honoraient pas les délais de remboursement affrontaient les huissiers de justice qui les dépouillaient systématiquement de leurs biens, (Djeumen, 2005).



Source : enquête de terrain, Novembre-décembre 2006

Figure 3 : Facteurs expliquant la non adhésion des femmes aux microcrédits à Fongo-Tongo et à Foréké-Dschang

13 % des femmes dans les arrondissements de Dschang et de Fongo-Tongo (Fig.3) ont peur de s'endetter. Car elles estiment que l'endettement représente un risque qu'elles ne peuvent assumer. Le crédit représente un risque si les activités pratiquées n'apportent pas de revenus prévus et ne permettent pas le remboursement, (BIT 1999, Duval 2002). Les femmes s'engagent alors dans une situation de surendettement. A priori, moins une femme est dotée,

plus le crédit représente un risque dans la mesure où la femme ne dispose pas de ressources garantissant le remboursement en cas de difficulté de remboursement, (Duval, 2002).

V.2- Les raisons structurelles liées au monde de la microfinance

Plusieurs études ont montré que la microfinance, le plus souvent fondée sur des crédits à court terme et de montant modique, peut avoir un impact positif sur la trésorerie des ménages ruraux, améliorer leur consommation et dans une certaine mesure, renforcer leur résistance aux chocs économiques. Par contre, beaucoup d'observateurs s'interrogent sur la capacité réelle de la microfinance à stimuler les processus d'accumulation des ménages et à contribuer à l'investissement productif, notamment agricole. Les analyses d'impact montrent que les institutions de microfinance (IMF) rurales financent spontanément le développement d'activités telles que le commerce, l'artisanat, la transformation agroalimentaire. Ces activités génèrent des revenus réguliers, relativement sûrs, avec des cycles de rotation du capital rapide limitant les risques et permettant des taux de rentabilité élevés. Peu d'activités agricoles présentent ces caractéristiques. La rentabilité des activités agricoles est souvent limitée et difficilement compatible avec les taux d'intérêts élevés que la microfinance est obligée de pratiquer pour assurer sa pérennisation. Le financement de l'agriculture présente des contraintes spécifiques, tant en termes de diversité des clients, de services nécessaires qu'en termes de risque. Ces facteurs contribuent à expliquer la grande prudence que montre la plupart des institutions de microfinance à l'égard du crédit agricole.

Les MC² de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo ne font pas exception à la règle. Le montant élevé de crédits accordé aux activités commerciales s'explique par le fait que les commerçants demandent de montants élevés, et rapportent beaucoup d'argent aux mutuelles. Les responsables des mutuelles considèrent l'agriculture comme une activité à risque. L'un des gestionnaires de la MC² de Fongo-Tongo nous confie :

« Les commerçants respectent leurs engagements et ce sont eux qui font tourner la banque. Nous ne pouvons pas donner beaucoup de l'argent aux paysans, ils deviendront bêtes. En plus, l'agriculture est une activité à risque. Si nous donnons beaucoup d'argent aux paysans, nous fermerons la banque. ».

Nous retrouvons cette même situation au Burkina, le FAARF finance à plus de 40 % les activités commerciales, suivies des activités de transformation et d'artisanat. Les activités agricoles viennent en dernière position avec 10 %. Une femme en milieu urbain peut bénéficier à elle seule d'un million de FCFA contre 20 000 FCFA à 50 000 FCFA pour une Femme rurale.

Le rôle de l'élite dans la création et la gestion des MC² est indéniable. Elle apporte au départ une part importante des ressources financières nécessaires pour la création et le fonctionnement de la banque communautaire au cours des premières années. Cette élite dirige le conseil d'administration qui est l'organe chargé des décisions de gestion et joue le rôle de comité de crédit. Ce comité de crédit privilégie les crédits commerciaux au détriment des crédits agricoles. Pour eux, les commerçants prennent des crédits consistants qui rapportent beaucoup d'argent à la banque. L'agriculture est une activité à risque qui ne rapporte pas beaucoup d'argent à la banque.

Les statuts des MC² stipule que l'assemblée générale est l'organe suprême de décision. On se rend donc compte que c'est l'élite qui débat de l'avenir de la MC² par rapport à ses intérêts. En investissant dans la création et le fonctionnement des MC², elle semble rechercher la richesse, le pouvoir et l'honneur.

Conclusion

L'objectif des MC² est de contribuer au développement rural mais leurs activités actuelles à Fongo-Tongo et à Foréké-Dschang tendent vers une marginalisation des ruraux et surtout des femmes rurales aux profits des acteurs urbains, à l'abandon du financement de l'agriculture au profit du commerce. La MC² de Foréké-Dschang située en zone péri urbaine mobilise l'épargne des citadins et des ruraux mais octroie de plus en plus de crédits aux commerçants des centres urbains. Celle de Fongo-Tongo en zone rurale mobilise plus l'épargne des ruraux mais ne leur octroie que de très petits crédits variant entre 50 000 FCFA et 300 000 FCFA alors que les citadins y reçoivent des crédits variant entre 500 000 FCFA et 25 000 000 FCFA.

Le nombre de bénéficiaires de crédit dans les MC² Foréké-Dschang et Fongo-Tongo a augmenté. Mais l'analphabétisme des femmes rurales, le manque d'information sur les avantages du crédit MC², les garanties matérielles et le manque de confiance de celles-ci vis-à-vis des MC² ne contribuent pas à leur accès massif aux microcrédits. De plus, le risque que représente le financement des activités agricoles explique la grande prudence des MC² Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo vis-à-vis des cultivatrices. Si on peut comprendre les choix des dirigeants des MC² qui ne sont guère des sociétés de bienfaisance, on est obligé de constater qu'ils doivent préciser leurs objectifs.

On peut aussi comprendre que le potentiel entrepreneurial des femmes rurales est faible et qu'elles investissent leurs revenus tirés du crédit dans les dépenses sociales ou d'urgence. Elles n'ont peut-être pas des perspectives de long terme, mais n'est-ce pas aussi et surtout parce que sur le plan macro-économique, les perspectives ne sont pas claires? En effet, sur le plan interne aux Etats, les politiques agricoles sont insuffisantes pour dynamiser l'ardeur des femmes rurales. Sur le plan externe, les mécanismes de fonctionnement des marchés régionaux et internationaux ne sont pas en faveur des agricultures des pays en développement.

BIBLIOGRAPHIE:

- BOUYO (K. J. N.) 2004: *Impact du fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes sur les conditions de vie des bénéficiaires à Soponé (Burkina Faso)*, mémoire de maîtrise en géographie/ université de Ouagadougou, 90 p.
- BOUYO (K. J. N.) 2008: *Microfinance et réduction de la pauvreté de la femme rurale : Des ambiguïtés d'une réussite à une dérive vers le monde urbain. Cas des MC² de Foréké-Dschang et de Fongo (Ouest Cameroun)*
- DEFI DES PAUVRES, 2004: *MC² et MUFFA des formules pour vaincre la pauvreté*, n°008, 30p.
- DJEUMEN (A) 2005: *Banques rurales et développement dans la région de Nkong-Ni, département de la Ménoua (Ouest Cameroun)*, mémoire de maîtrise en Géographie/université de Dschang, 130p.
- DROY (I.) 1990: *Femme et développement rural*, Edition Karthala, Paris, 182 p.
- DUVAL (L) 2002 : *La microfinance dans une économie rurale en transition : l'amélioration de l'accès des ménages ruraux au marché financier en République de Moldavie par un programme de microfinance*, Thèse de doctorat en sciences agronomiques/école nationale supérieure agronomique de Montpellier, 331p.
- FOKAM (P.) 2003: *Et si l'Afrique se réveillait?* Edition Maisonneuve, 253p.
- FOTSING (J.M.) 1984: *Genèse et évolution des structures foncières en pays Bamiléké : l'exemple des chefferies Bamendjou, Bahouan, Batié et Baleng*. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle. 360P. Yaoundé.

- KAMGA (A) : *Crise économique, retour des migrants et révolution des systèmes agraires sur le versant oriental et méridional des monts Bamboutos (Ouest Cameroun)* ; Thèse de doctorat en sciences agronomiques, Université de Toulouse -le- Mirail, 2002
257p.
- KUETE (M). 1996: Les enjeux des cultures de rente au Cameroun : l'exemple de la caféiculture. Dschang University Press.
- MBAYE (K.) 2004: Microfinance et lutte contre la pauvreté : Analyse du ciblage de l'impact sur les pauvres ; Mémoire de D.E.A ; Université Toulouse le Mirail, 93p.
- NDOUNGTIO (N) 2000 : *Les femmes et la commercialisation des vivres frais : Diversification des sources de revenus et mutations sociales : cas de la ville de Mbouda* ; mémoire de maîtrise en Géographie/Université de Dschang, 97p.
- TCHEKOTE (H) 2004 : *Contribution des EMF à la lutte contre la pauvreté et au développement* ; mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Dschang, 130p.